



NOTE SYNTHETIQUE
SUR LES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2018
ET BUDGETS PRIMITIFS 2019
VOTES LE 8 AVRIL 2019

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

1/ DONNEES SYNTHETIQUES

La population totale d'Aix-Villemaur-Pâlis : source INSEE

2016	2017	2018	2019
3641	3656	3619	nc

La population est en légère diminution depuis 2017

L'analyse des ratios:

La population DGF:

La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire

2016	2017	2018	2019
3888	3904	3858	3846

1 - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
779,81	888,15	828,24	860,79

Le ratio est stable depuis 2016 : la maîtrise des dépenses engagées depuis 2 ans doit cependant se poursuivre.

2 - Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
863,82	921,61	980,92	945,14

Pour rappel, l'année 2018 a été marquée par des produits supérieurs aux prévisions des ventes de bois.

Ces 2 ratios, permettent de constater que les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) restent supérieures aux Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF), grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.

3 - Produit des impositions directes / population :

CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
387,92	389,43	400,06	417,06

Ce ratio est en augmentation, cela tient uniquement à la revalorisation des bases de fiscalité.

Evolution des bases :

	2016	2017	2018	Evolution	Prévisionnel 2019	Evolution
TH	2 977 734	2 986 066	2 990 255	0,14%	3 281 000	9,72%
FB	2 334 976	2 397 487	2 385 206	-0,51%	2 461 000	3,18%
FnB	297 543	298 487	301 948	1,16%	298 700	-1,08%
CFE	740 151	676 415	739 318	9,30%	735 400	-0,53%

Taux d'imposition 2018:

- Taxe d'habitation : 20,48%
- Taxe foncière bâti : 19,85%
- Taxe foncière non bâtie : 21,71%
- Cotisation foncière des entreprises : 14,89%

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) de la commune en 2018 (c'est à dire le rapport entre le produit fiscal et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases communales les taux moyens nationaux) **est de 84,66 %**, ce qui démontre une fiscalité maîtrisée.

Si le CMPI est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte.

A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est faible, les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la commune.

5 - Dépenses d'équipement brut / population :

CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
544,46	284,69	78,18	248,95

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules,

6 - Encours de la dette/population :

En cours de la dette BP au 31/12/N	2016	2017	2018	2019
En cours de la dette BP au 01/01/N	3 175 381,69 €	3 943 090,92 €	4 155 856,09 €	4 455 856,09 €
emprunts contractés dans l'année	1 277 000,00 €	660 000,00 €	140 000,00 €	
dont Prêt relais CLSH		160 000,00 €	140 000,00 €	
En cours de la dette	4 202 281,19 €	4 603 090,92 €	4 455 856,09 €	3 867 514,35 €
En cours de la dette par habitant (pop DGF)	1 080,83	1 179,07	1 154,97	1 005,59

L'augmentation observée entre 2016 et 2017 s'explique par le recours à un nouvel emprunt de 500 000 € en 2017, servant à financer les travaux d'aménagement de la rue Thiers engagés en 2016 et d'un premier versement de 160 000 € sur le prêt relais consenti par le Crédit Agricole pour la construction de centre de loisirs.

En 2018, il a été procédé au tirage du solde du prêt relais soit 140 000 €.

7 - DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

	2016	2017	2018	2019
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	584 735,00 €	586 120,00 €	586 120,00 €	585 515,00 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	340 356,00 €	421 582,00 €	484 031,00 €	515 541,00 €
Dotation de péréquation	148 780,00 €	151 569,00 €	149 118,00 €	147 419,00 €
TOTAL	1 073 871,00 €	1 159 271,00 €	1 219 269,00 €	1 248 475,00 €
Par habitant (population DGF)	276,20 €	296,94 €	316,04 €	324,62 €

Avec le passage en commune nouvelle en 2016, les dotations de l'Etat sont maintenues à un niveau équivalent pendant les premières années de création.

8 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
0,30	0,30	0,30	0,29

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Il est constant depuis 2016.

9 - (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
0,96	1,04	0,90	1,08

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

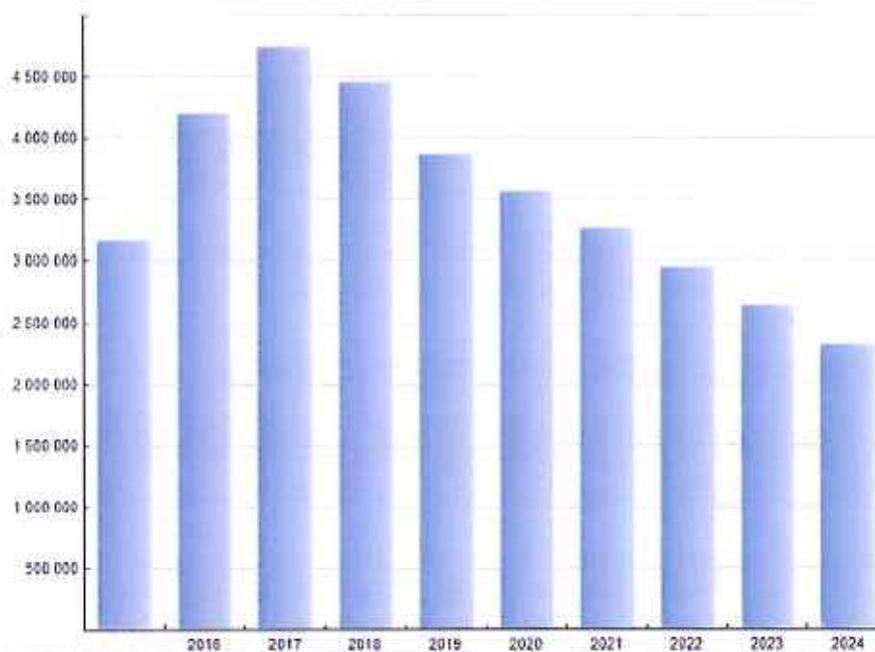
Pour 2019, ce ratio est impacté par le remboursement du prêt relais de 300 000 € dont le financement sera assuré par l'excédent de fonctionnement 2018. Déduction faite donc de ce remboursement, il est de 0,99.

11 - Dette / Recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement

CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2019 sans prêt relais
1,38	1,39	1,27	1,15	1,06

Le taux d'endettement de la commune est en diminution depuis 2017.

2/ ENCOURS DE LA DETTE



La dette se compose de 30 emprunts différents. L'échéance finale des 5 derniers se situe au 31/12/2036.

Annuité de la dette BP	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Remb capital (investissement) 0641	700 100,00 €	799 190,77 €	787 734,83 €	588 341,74 €	296 348,18 €	304 856,32 €	515 278,81 €
Remb intérêts (fonctionnement) 08111	111 458,06 €	131 518,41 €	131 590,05 €	122 426,68 €	112 601,66 €	103 231,08 €	95 699,46 €
Total annuité	311 558,06 €	350 708,68 €	418 824,89 €	710 768,42 €	409 949,84 €	407 947,40 €	408 938,30 €

L'année 2019 est marquée par le remboursement du prêt relais pour la construction du centre de loisirs de 300 000 €.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018, conforme au compte de gestion du receveur municipal, donne les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	3 250 040,23	3 843 324,55	593 284,32
	Investissement	1 410 120,93	1 396 756,88	- 13 364,05
reports du résultat cumulé 2017	Fonctionnement	-	205 185,92	
	Investissement	-	172 114,91	
TOTAL EXERCICE	Fonctionnement	3 250 040,23	4 048 510,47	
	Investissement	1 410 120,93	1 518 871,79	
Restes à réaliser 2018 à reporter en 2019	Investissement	44 300,00	-	
RESULTAT CUMULE 2018	Fonctionnement	3 250 040,23	4 048 510,47	798 470,24
	Investissement	1 454 420,93	1 518 871,79	64 450,86

4/ SUBVENTIONS VERSEES EN 2018

Bénéficiaires	Aix	Villemaur	Pâlis	Total
Ligue de l'enseignement (crèche)	104 256,00 €			104 256,00 €
Ligue de l'enseignement (jeunesse)	451 725,84 €			451 725,84 €
Asso Fontaine de Châlis	800,00 €			800,00 €
Sport détente Aix en Othe	6 520,00 €			6 520,00 €
BSA Champagne sud			100,00 €	100,00 €
Billard club de Pâlis			1 000,00 €	1 000,00 €
France Alzheimer Aube			100,00 €	100,00 €
UNCAFN section Pâlis		750,00 €	200,00 €	950,00 €
EPILO			250,00 €	250,00 €
ADMN Marilly			1 000,00 €	1 000,00 €
Amicale pompiers Pâlis			1 238,00 €	1 238,00 €
Musicien Othe association		900,00 €	800,00 €	1 700,00 €
AUPE Ass HPI Neuville Villemaur Pâlis			300,00 €	300,00 €
Pâlis Animation loisirs			950,00 €	950,00 €
Association AVCI		600,00 €	1 000,00 €	1 600,00 €
ASOFA	4 000,00 €	700,00 €	900,00 €	5 600,00 €
CCOP école de Villemaur	900,00 €	750,00 €		1 650,00 €
CCOP aux Fontaines primaire Jean Macé	4 400,00 €			4 400,00 €
Solidarité Femmes	100,00 €			100,00 €
Secours Populaire Français	150,00 €			150,00 €
Pupille de l'école publique	100,00 €			100,00 €
Prévention Bouillière Aube	80,00 €			80,00 €
LDP section de Troyes et Aube	100,00 €			100,00 €
Croqueurs de pommes	80,00 €			80,00 €
Comité Dep Handisport Aube	80,00 €			80,00 €
CFA Intégration	520,00 €			520,00 €
BTP CFA Pont Ste Marie			450,00 €	450,00 €
Banque Alimentaire Aube	500,00 €			500,00 €
SGEROS en alouas	80,00 €			80,00 €
Amicale des donneurs de sang	100,00 €	50,00 €		150,00 €
UNC Aube AFN Aix	100,00 €			100,00 €
Société de pêche APVMA Aix en Othe	300,00 €			300,00 €
Société de chasse St Rémeau	80,00 €			80,00 €
Société de chasse Mineroz les Cornées	80,00 €			80,00 €
Société de chasse du Jard	80,00 €			80,00 €
MUC Aix en Othe	3 000,00 €			3 000,00 €
Astronomique 1882	250,00 €			250,00 €
L'Ami en amir du pays d'Othe	100,00 €	150,00 €		250,00 €
Gentil couclicot	200,00 €			200,00 €
FNACA comité du pays d'Othe	80,00 €			80,00 €
Festival en Othe	8 000,00 €			8 000,00 €
Dynamique en pays d'Othe Alzors	700,00 €			700,00 €
UN Dep Comité Volont. Resis Aube	80,00 €			80,00 €
CCOP Socialre met Jean de la Fontaine	300,00 €			300,00 €
Comité de jumelage	1 200,00 €			1 200,00 €
Club des jardins et amis d'Aix	150,00 €			150,00 €
Député de France	80,00 €			80,00 €
ARFA	1 200,00 €			1 200,00 €
ANACH comité Aix	250,00 €	100,00 €		350,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	900,00 €	530,00 €		1 430,00 €
ACPS section locale	100,00 €			100,00 €
Animation Culture Aix	1 500,00 €			1 500,00 €
CVCA	3 000,00 €			3 000,00 €
Priver socio éducatif collège	200,00 €			200,00 €
Association sportive CIG Aix	500,00 €			500,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	450,00 €			450,00 €
Aix en Othe pétanque	300,00 €			300,00 €
Fédération Aigoise	300,00 €			300,00 €
Cercle d'escrime	1 100,00 €			1 100,00 €
Archers Otheens	1 000,00 €			1 000,00 €
Sect Intercommunale Anciens Comb		100,00 €		100,00 €
Sport Détente Athlétisme		750,00 €		750,00 €
Ass RPI Neuville Villemaur Pâlis		100,00 €		100,00 €
Comité Animation du Plan d'Evu		200,00 €		200,00 €
Comité d Animation Villemaur		400,00 €		400,00 €
Association Aïin et Danube Aube		60,00 €		60,00 €
Le souvenir français		60,00 €		60,00 €
Club des Facadiers		200,00 €		200,00 €
ASPHAV		350,00 €		350,00 €
ADMN Aide Ménagère		500,00 €		500,00 €
Assoc Anim et Prom Marche	2 088,48 €			2 088,48 €
	46 758,48 €	6 150,00 €	8 290,00 €	639 660,32 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	BP 2019	Evolution 2018/2019
REMBOURSEMENT SUR SALAIRES *	58 323,71	45 000,00	-22,84%
PRODUITS DES SERVICES **	571 569,71	372 950,00	-34,75%
IMPOTS ET TAXES	1 543 445,22	1 604 031,00	3,93%
DGF ET PRESTATIONS CAJ	1 545 391,99	1 563 015,00	1,14%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 391,46	40 000,00	-20,62%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 273,32	10 000,00	-34,53%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 784 395,41	3 634 996,00	-3,95%

* : remboursement des indemnités journalières, des salaires, des contrats d'insertion

** : recettes de la restauration scolaire, accueil de loisirs, vente du bois,

Remboursement sur salaire : en 2018, un remboursement au titre de l'assurance « Risques statutaires » avait été encaissé pour un long arrêt maladie.

Produit des services : l'année 2018 a été marquée par un cours du prix de vente du bois élevé. Compte tenu de la fluctuation des cours au niveau mondial, les ventes 2019 seront moins importantes.

Impôts et taxes : l'augmentation de la recette fiscale est liée à l'évolution des bases.

Dotations de l'Etat : la population DGF étant légèrement en baisse, les dotations seront minorées.

Autres produits de gestion courante : elles sont inscrites à la baisse du fait de la résiliation anticipée du bail du restaurant de Pâlis pour raisons médicales.

Produits exceptionnels : il s'agit de recettes diverses comme la location des salles, dons,

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	BP 2019	Evolution 2018/2019
CHARGES GENERALES (011)	1 055 837,21	1 083 070,00	2,58%
DEPENSES DE PERSONNEL (012)	905 991,87	920 500,00	1,60%
ATtribution DE COMPENSATION (014)	215 936,00	215 936,00	0,00%
CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	885 519,01	962 000,00	8,64%
INTERETS DE LA DETTE (66)	131 810,06	128 000,00	-2,89%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	270,11	1 100,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 195 364,26	3 310 606,00	3,61%

011 – Charges générales

Les dépenses d'énergie représentent 22 % des dépenses (242 000 €)

6067 – fournitures scolaires : une enveloppe de 58€ par élève scolarisé dans les établissements de la commune est inscrite soit 22 000 €

611... contrats de prestation : 200 000 € inscrits au titre de la restauration scolaire (et extrascolaire)

6135 – locations mobilières : 11 000 € inscrits pour tenir compte du transfert effectif vers un nouvel opérateur.

61521 Entretien terrain : 50 000 € pour l'entretien de l'étang de Villemaur, le nettoyage des arbres du Parc des Fontaines et la tonte des espaces verts notamment dans les hameaux d'Aix en Othe.

615221 – Entretien bâtiments publics : 50 000 € d'inscrits notamment pour les contrôles de sécurité réglementaires (électricité, moyens de secours, matériels de cuisson, ...)

Article 615231 – Voiries : 68 500 € inscrits pour financer l'entretien de voirie sur les 3 communes (38 000 €), le fauchage et élagage (17 500 €), le balayage des rues par une entreprise (7 000 €) et le désherbage chimique (7 000 €).

Article 61524 Entretien bois et forêts : 32 450 € d'inscrits pour l'entretien des bois par l'ONF

Article 617 - Etudes : 2 500 € à verser au SDEA pour le contrôle des poteaux d'incendie.

Article 6282 Frais de gardiennage : 34 000 € inscrits. Il s'agit des frais de gardiennage à verser à l'ONF dont le montant est calculé sur les recettes de bois de 2018.

012 - Charges de personnel

Article 6218 – Personnel extérieur: 10 500 € inscrits pour le versement de l'allocation vétérance et vacances aux sapeurs du CPI.

64111 – Personnel titulaire : 395 000 € inscrits pour tenir compte de la régularisation de la situation administrative de 2 agents (transfert du 6413 au 6411), de la titularisation d'un agent actuellement en CDD.

64168 Emploi aidé : 15 000 € inscrits. Un agent a pu être renouvelé en contrat d'insertion.

65 – Charges de gestion courante

653 – Indemnités élus : 151 800 € d'inscrits

654 créances en non-valeur : 8 000 € d'inscrits. Il s'agit d'annulation de dettes, sur jugement du tribunal, pour des dossiers de surendettement ou de dettes éteintes (usagers décédés)

6553 – Service incendie : 59 000 € de contribution au SDIS

65548 Autres contributions : 30 500 € inscrits principalement au titre de la contribution au SDEA et au Centre de Gestion pour le service de suppléance (mise à disposition d'une ATSEM)

657362 – CCAS : une enveloppe de 40 000 € sera nécessaire pour équilibrer le budget du CCAS (Colis des anciens, Revenu Minimum Étudiant, Aide sociale, ...)

65738 – autre organisme : participation de 1 200 € au SIVU Pâlis-Viladin (entretien de la route forestière)

6574 – Subventions

L'INVESTISSEMENT

A / Les opérations 2019

Aménagement de la rue Thiers à Pâlis : suite aux travaux d'assainissement, la facture d'un montant de 85 000 € n'a pas encore été adressée à la commune.

La demande de solde de subvention DETR ne pourra être effectuée qu'après paiement de cette facture.

Travaux de voirie

➤ Dans le cadre du programme de rénovation annuelle de la voirie, 57 000 € sont inscrits pour les rues suivantes : rue des fossés (2^{ème} partie), Chemin Fontaine Barron et carrefour des Aves et Chemin de la Garenne

➤ Dans le cadre du programme pluriannuel de réfection totale de la voirie, une première tranche de travaux est programmée sur une partie des hameaux d'Aix en Othe. Les dossiers de demande de subvention (DETR, Conseil Départemental, Amendes de police) sont en cours de réalisation car un programme d'accessibilité était nécessaire.

➤ Un chemin forestier sur Villemaur va être réhabilité (17 000 €)

Bois et Forêts : l'ONF a programmé des travaux de régénération pour un montant de 13 000 €. Une route forestière avec une aire de retournement est en cours de réalisation dans la forêt de Villemaur pour un montant de 17 000 €. Ces travaux bénéficient d'une subvention de fonds européen de 6 550 €.

Plantations d'arbres : dans le cadre du label « Village Fleuri 3 fleurs », il est nécessaire de procéder à l'aménagement des entrées de villages sur Pâlis et Villemaur avec la réalisation de massifs d'arbustes.

Bâtiments scolaires

➤ Ecole maternelle La Fontaine : installation d'un portillon électrique avec interphone pour un montant de 5 200 €. Une subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance a été octroyée pour un montant de 2 300€.

➤ Ecole Primaire Jean Moulin : Mise aux normes de l'accessibilité pour 24 000 €, remplacement des fenêtres sur 1 étage (25 000 €) et démolition du préfabriqué (20 000 €). Une subvention au titre de la DETR a d'ores et déjà été octroyée pour l'accessibilité et le préfabriqué.

Autres bâtiments

➤ MJC : mise aux normes des moyens de secours de l'ensemble du bâtiment pour 10 000 € (extincteurs, BAES, alarme, ...)

➤ Eglise de Villemaur : restauration du Jubé, peinture du portail, jointoyage à la chaux des soubassements intérieurs. Des demandes de subvention ont été déposées auprès de la DRAC et de la Conservation Régionale des Monuments historiques

➤ Salle polyvalente de Villemaur : changement des radiateurs électriques devenus obsolètes

➤ Pâlis : réfection partielle de la toiture d'un bâtiment (15 000 €)

Autres constructions : Régularisation de l'acquisition du bâtiment « Porte du Château d'Aix » pour 30 000 €

Autres : installation d'un préfabriqué pour l'association de pétanque « la boule parisienne »

Restauration œuvres d'art : Dans le cadre de travaux de rénovation partielle de l'Eglise de Villemaur, une consultation est en cours pour recruter un architecte afin réaliser dans un premier temps un avant-projet sommaire. Des dossiers de demande de subvention seront déposés ensuite auprès de la DRAC et de la Région.

B / Les dépenses

		CA 2018	Restes à réaliser 2018 à reporter en 2019	BP 2019
13	subvention	10 929,00		-
16	Emprunts	287 234,78		588 427,00
20	Immobilisations incorporelles	15 664,32		24 000,00
	2031 Etudes			10 000,00
	2051 Licences	15 664,32		14 000,00
204	SDEA pour travaux	29 249,90		85 000,00
21	immobilisations corporelles	45 276,42	43 500,00	299 145,80
	2112 Terrains de voirie			64 345,80
	2117 Bois et forêts			30 800,00
	2121 Plantations d'arbres			5 000,00
	21312 Bâtiments scolaires			74 000,00
	21318 autres bâtiments			87 500,00
	2138 autres constructions		30 000,00	
	2158 matériel, outillage	2 448,00		6 000,00
	2182 véhicules	28 610,81		
	2183 matériel informatique	11 698,88		9 500,00
	2184 mobilier			2 000,00
	2188 autres	2 518,73	13 500,00	20 000,00
23	immobilisations en cours	167 137,09	800,00	505 000,00
	2312 travaux sylvicoles	46 694,73	800,00	
	2313 constructions	96 434,68		
	2315 installations, matériel	24 007,68		480 000,00
	2316 restauration œuvres d'art			25 000,00
TOTAL		555 491,51	44 300,00	1 501 572,80

C/ Les Recettes

		CA 2018	BP 2019
10	FCIVA	217 156,87	74 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		450 000,00
281	Opérations d'ordre (amortissements)	54 675,97	62 500,00
13	Subventions	189 223,76	304 150,00
	1311 Etat		
	1312 Région	63 446,00	27 150,00
	1318 autres		8 000,00
	1322 Région		
	1323 Département		70 000,00
	1328 autres	10 929,00	
	1331 DETR	114 848,76	199 000,00
	1332 amendes de police		
024	Vente terrain		143 482,00
001	Excédent cumulé	122 114,91	70 116,95
021	virement de la section de fonctionnement		444 304,95
TOTAL		583 171,51	1 548 553,90

6 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le compte administratif 2018 donne un excédent d'investissement cumulé de 16 268,46 €. Aucune écriture comptable n'a été passée en 2018 puisqu'il n'y a pas eu de vente de terrains et qu'il n'y a pas d'annulé d'emprunts à rembourser (l'emprunt a été contracté en 2016 sur le budget principal qui a abondé le budget annexe par une subvention).

Le Budget 2019 est marqué par la reprise de stocks (valeur des terrains aménagés). Il s'agit uniquement d'opération d'ordre budgétaire.

Stock initial (constaté au 31/12/2018)	206 731,54 €
Stock final (constaté au 31/12/2019)	223 000,00 €

TOTAL EXERCICE	Fonctionnement	206 731,54	206 731,54
		Investissement	223 000,00

7 / BUDGET ASSAINISSEMENT – AIX EN OTIE

A / Le compte administratif 2018 donne les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	130 320,70	222 003,57	91 682,87
	Investissement	93 424,61	620 740,16	527 315,55
reports du résultat cumulé 2017	Fonctionnement	-	23 033,00	
	Investissement	106 464,12		
TOTAL EXERCICE	Fonctionnement	130 320,70	245 036,57	114 715,87
	Investissement	199 888,73	620 740,16	420 851,43

B / Le Budget primitif 2019 :

En fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	BP 2019
CHARGES GENERALES (011)	45 279,78	162 000,00
ATTRIBUTION DE COMPENSATION (014)	27 556,76	30 000,00
CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	3 499,71	6 500,00
INTERETS DE LA DETTE (66)	9 596,12	9 500,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	6 253,30	7 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	92 185,67	215 000,00

Au chapitre 011, des crédits sont inscrits notamment pour l'entretien du réseau.

Le chapitre 014 correspond au reversement à l'Agence de l'eau de la redevance « pollution ».

Le chapitre 65 correspond à l'inscription des crédits pour procéder à l'annulation de dettes suite à des procédures de surendettement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	BP 2019
PRODUITS DES SERVICES	197 386,50	193 500,00
Subventions d'exploitation	10 296,91	10 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	36,62	100,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	207 720,03	203 600,00

En Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 564 153,43 €.

En dépenses,

150 000 € sont inscrits pour le remboursement du prêt relais consenti pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

270 000 € pour du renouvellement de matériel.